



Montpellier, le mercredi 10 mai 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2017



### Dépôt des déclarations de candidatures pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017

La déclaration de candidature est déposée **par le candidat lui-même ou son remplaçant**, pour chaque tour de scrutin, auprès des services de la préfecture de l'Hérault – Bureau des élections.

**Pour le premier tour**, les déclarations de candidatures sont déposées :

➤ du lundi 15 mai au jeudi 18 mai 2017, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi 19 mai de 8h30 à 12h30 et de 13h30 **à 18 heures**.

**Pour le second tour du scrutin**, les déclarations de candidatures sont déposées après la proclamation des résultats par la commission de recensement général des votes :

➤ le lundi 12 juin de 13h30 à 16h30, et le mardi 13 juin 2017 de 8h30 **à 18 heures**.

Les délais de dépôt sont impératifs et ne sauraient être prorogés.

Les emplacements d'affichage sont attribués en fonction d'un tirage au sort effectué en préfecture à l'issue du délai de dépôt des candidatures. Le lieu précis et l'heure vous seront communiqués ultérieurement.

Vous trouverez par ailleurs toute information utile sur le scrutin et notamment les documents à produire pour le dossier de candidatures (mémento à l'usage du candidat) sur le site internet de la préfecture [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) (rubrique politiques publiques – Citoyenneté et élections).

**Contact presse** : Service départemental de la communication interministérielle  
04 67 61 61 25 - [prel-communication@herault.gouv.fr](mailto:prel-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

